

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DU SECTEUR SANITAIRE MÉDICO-SOCIAL - ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ DE LA PERSONNE AIDÉE (ACTEUR PRAP 2S – ALM)

Programme de formation conforme à l'INRS

OBJECTIFS

- » Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise, son établissement.
- » Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- » Participer à la maîtrise du risque et à la prévention de son entreprise ou de son établissement.
- » Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

CONTENU

LA DÉMARCHE PRAP, DE QUOI PARLE-T-ON ?

- » Les enjeux de la prévention.
- » L'organisation de la prévention.
- » Les principes généraux de la prévention.
- » Définition d'AT, MP et statistique en France.
- » Les responsabilités en cas d'accident.

INITIATION À L'ÉVALUATION DES RISQUES

- » Identifier les risques, les dangers...
- » Introduction aux TMS.
- » Cas pratiques des situations de travail.
- » L'activité de l'homme au travail.
- » Introduction à l'analyse de l'activité.

FONCTIONNEMENT DE LA MÉCANIQUE DU CORPS HUMAIN

- » Lombalgie et technique d'économie d'effort.
- » Les TMS et l'identification des risques liés à l'activité physique.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

- » Préparation, observation de l'analyse d'une situation de travail.
- » Analyse de la situation de travail, recherche des déterminants et des pistes d'amélioration, (évaluation certificative).
- » Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi
- » Identifier les enjeux d'un accompagnement
- » Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- » Analyser la situation d'un accompagnement
- » Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- » Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi, (évaluation certificative).



UN ENGAGEMENT DANS UNE VÉRITABLE DÉMARCHE DE PRÉVENTION :

Permettre à l'entreprise, à travers ce temps de « formation-action » de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnel, technique et humain aux situations de travail en vue de réduire les risques de TMS et ceux liés aux manutentions manuelles. Participe à l'amélioration du document unique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET OUTILS

- » PC informatique ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard,
- » Matériels de base : Fauteuils roulant à accoudoirs escamotables, lits médicalisés...

MATÉRIELS COMPLÉMENTAIRES

- » Disque de pivotement, planche de transfert, draps de glisse, lève et soulève personne,
- » Draps de glisse, Rollbord, Déambulateur, Cannes, Coussin unidirectionnel...

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, jeux de rôles et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.

ÉVALUATION

- » Épreuves d'évaluation par un certificat PRAP 2S (model national), option ALM, délivré par l'intermédiaire de l'entité habilitée. (Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve
- » certificative (2S) peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP).
- » Le certificat d'Acteur PRAP (2S) délivré au stagiaire, est valable 24 mois. Cette formation fait l'objet d'un maintien- actualisation des compétences obligatoires MAC Acteur PRAP 2S option ALM.
- » Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

PROFIL

Cette formation s'adresse aux personnes travaillant dans des établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), hébergement pour personnes handicapées...

DURÉE

4 journées (28 heures) en présentiel dont 14 heures consacrées à l'ALM. Groupe de 10 stagiaires maximum. Tenant compte de l'ALM et des contraintes de l'entreprise, les séances de formation peuvent être réparties sur 3 semaines.

PRÉREQUIS

Aucun

La formation réalisée dans l'entreprise permet de concentrer celle-ci sur les situations à risques rencontrées sur les postes de travail.



INFORMATION

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié et référencé par FORCOPREV, organisme de formation habilité PRAP 2S-ALM de niveau 1 par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.



DEVIS SUR DEMANDE

Pour tout renseignement contactez Bruno VITET
Formation Conseil Prévention
Tél : 06 29 53 00 50
forcoprev@gmail.com
forcoprev.fr